C'est au Parlement qu'il appartient de décider si le pays s'engagera dans la voie du capitalisme d'Etat d'une façon démocratique ou s'il se transformera en Etat fasciste. Une étude attentive des débuts du régime fasciste en Allemagne et des mesures législatives adoptées aux premières heures de la puissance d'Hitler révèle qu'on força le Reichstag à adopter plusieurs projets de loi de ce genre, qui accordaient de vastes pouvoirs au gouvernement et établissaient ce que nous appellerions des sociétés de la Couronne, ou des organismes pouvant exercer leurs fonctions sans la surveillance des représentants du peuple. En Allemagne, cela faisait partie de la marche vers le capitalisme d'Etat, dont les motifs se dissimulaient sous une terminologie socialiste, laquelle cachait l'évolution vers le monopole.

Voilà pourquoi je m'élève contre l'article qui accorde au Gouverneur en conseil le pouvoir de permettre la constitution de nouvelles sociétés. J'estime que ces compagnies doivent servir la population, et qu'elles doivent, si nous voulons assurer chez nous un essor démocratique à cette forme de capitalisme d'Etat, tenir leur existence du Parlement et lui faire rapport. Les représentants du peuple devraient pouvoir examiner les objets de ces sociétés, étudier leurs opérations financières et autres, se demander quelle place elles occupent dans notre économie générale, et dire si le travail qu'elles accomplissent favorise l'intérêt général de la population.

C'est donc faire un pas dans la mauvaise voie que de consentir à l'organisation de compagnies de la Couronne. Nous nous méprenons donc lorsque, sous la seule autorité du gouverneur en conseil, nous laissons organiser des compagnies de la Couronne dans l'intention d'exécuter des opérations d'étatisation.

De plus, j'estime que les brevets en cause devraient demeurer la propriété du peuple sous la régie des compagnies intéressées. L'article 7 i) est ainsi conçu:

Autoriser par permis ou vendre, ou autrement concéder ou rendre accessibles...

Je proteste contre le mot "vendre". J'estime que les droits aux brevets d'invention, anciens ou éventuels, qui sont exploités avec les deniers publics et sont le fruit de l'action publique et sociale devraient rester à la population.

J'insiste de nouveau sur ce point: Si nous voulons assurer l'essor démocratique à cette sorte de capitalisme d'Etat, il faut que le Parlement garde la haute main sur ces compagnies.

M. WILLIAM IRVINE (Cariboo): Monsieur l'Orateur, le Gouvernement, avec le bill à l'étude, manifeste le désir d'encourager les recherches scientifiques. Je suis d'accord avec

lui sur ce point. Il nous incombe, dans un esprit véritablement scientifique, de nous adapter aux exigences de l'âge scientifique que nous traversons. Mais l'expression "recherches scientifiques" est si vague qu'on y ferait entrer toutes les sciences imaginables.

Je crains que le Gouvernement, avec le bill à l'étude, ne pose des limites étroites à ses initiatives. Il ne s'agit en effet que des sciences physiques, des sciences qui s'adaptent le plus facilement aux exploitations industrielles et des découvertes dont les individus peuvent le plus facilement tirer des avantages. Je désire obtenir du ministre l'assurace que cette expression générique "recherche scientifique" comprendra aussi la sociologie. Il n'en a été fait nulle mention. En réponse à ma question, le ministre a même dit qu'il ne s'agissait pas d'étudier les sciences sociales, mais que nous poursuivions l'étude des sciences physiques.

On a souvent fait remarquer que les progrès des sciences physiques dépassent de beaucoup ceux des sciences sociales et que même ils échappent à notre domination au point que nous ne pouvons les mettre au service des besoins de l'humanité. C'est un état de choses que déplorent ceux qu'alarment les vicisssitudes de notre vie économique et sociale. Dans son discours sur l'énergie atomique, le chef de l'opposition (M. Bracken) a dit, à ce sujet, que les sciences physiques dépassent de loin les progrès réalisés par la science sociale. Il n'est pas difficile de se l'expliquer. Pope a écrit, je crois, que l'homme constitue le plus grand sujet d'étude de l'humanité. C'est sans doute à cause de la grandeur du sujet que nous avons de la répugance à l'étudier. Peut-être l'a-t-on négligé parce qu'il rapporte beaucoup moins que d'autres aspects de la science.

Entre le physicien et le sociologue, tous les avantages sont du côté du physicien. Si sa découverte a une valeur marchande, il n'a pas seulement la chance de conserver son emploi, ou de vendre sa découverte; il a la satisfaction de voir que l'emploi auquel il a consacré sa vie est appliqué à améliorer le sort de l'humanité. C'est là une source de précieux encouragement pour ceux qui s'adonnent à l'étude des sciences physiques. Il en va tout autrement si quelqu'un fait une découverte dans le domaine de la science sociale. On s'empare avec avidité d'une nouvelle énergie, ou d'un nouveau procédé, qui permettra de doubler les recettes, mais on s'empresse de crucifier celui qui, comme le Christ, découvre au fond de son cœur le sentiment de la fraternité humaine. Un homme de cette trempe consacre son temps à l'étude des problèmes sociaux de la vie. Cependant, jusqu'à présent ces découvertes n'ont pas été bien accueillies par les